



Camp de jour – Été 2024

Politique d'annulation et de remboursement

Toute demande devra être formulée par écrit et transmise au Service des loisirs et de la culture par courriel au loisirs@villethetford.ca. La date et l'heure de réception du courriel détermineront les modalités qui s'appliqueront à votre demande de remboursement. Aucune demande par téléphone ne sera considérée.

- Demande de remboursement transmise PAR COURRIEL faite entre le 2 et le 7 mai 2024 : **Sans frais.**
- Demande de remboursement transmise PAR COURRIEL faite entre le 8 et le 31 mai 2024 : des frais d'administration et de pénalité de **20 %** du montant de l'inscription sont applicables;
- Demande de remboursement transmise PAR COURRIEL faite entre le 1er et le 23 juin 2024 : des frais d'administration et de pénalité de **40 %** du montant de l'inscription sont applicables;
- Demande de remboursement faite à compter du 24 juin 2024 : aucun remboursement.

FAUSSE DÉCLARATION

Toute personne inscrite sous une fausse déclaration (ex. : fausse adresse, fausse date de naissance, etc.) ou qui ne se conforme pas aux exigences spécifiques demandées lors de l'inscription est passible d'expulsion et ne pourra prétendre à **aucun dédommagement ou remboursement**. Une preuve de résidence (ex. : permis de conduire, compte d'Hydro-Québec récent, avis de cotisation du gouvernement récent, bail de location récent) certifiant le lieu de résidence permanent de la personne à inscrire ou d'un parent pour les jeunes d'âge mineur sera demandée à toute personne qui souhaite bénéficier du tarif de résident.